Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260304-DEL_031_2026-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars à 18H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocations en date du 19 et 25 février 2026 qui leur ont été adressées le jour même par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Patrick LE DIFFON, Maurice OLIVIER, Fabienne JOSSE, Jacques MIKUSINSKI, Chantal NICOLAS, Pierre-Jean JARNO, Ghislaine de GIVRÉ, Jean-Claude JUMEL, Elisabeth DERVAL, Bernard OGER, Christian GAVAUD, Jean-Michel BARREAU, Monique GARAUD, Marie-Annick NICOLAZO, Pierrick MOUNIER, Anita PONGELARD, Hélène DE ROECK, Aurélie DENOUAL, Frédéric BRIEND, Rozenn HELUARD, David FOHANNO, Jean-François MOURAUX, Gérard PAYOT, Dominique GUILLIER, Ghislaine COUDÉ-PELARD, Danielle PAPETA, Christophe LAUNAY(à partir de la délibération n°CM-023/2026).

Conseillers absents donnant pouvoir :
Stéphane SIMON donne pouvoir à Pierrick MOUNIER, Alain HERVÉ donne pouvoir à Jean-Michel BARREAU, Martine TORCHEUX donne pouvoir à Ghislaine de GIVRÉ, Aurélie CHATTON donne pouvoir à Jacques MIKUSINSKI, Yann ABABOU donne pouvoir à Maurice OLIVIER.

Conseillers absents :
Jean-Marie VALLIER

David FOHANNO est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26 ; 27 à partir de la délibération n°CM-023/2026
Votants : 31 ; 32 à partir de la délibération n°CM-023/2026

OBJET : N°CM-031/2026 – AFFAIRES FONCIÈRES – CESSION D'UNE PARCELLE SITUÉE RUE DE RÉHUMPOL

Rapporteur : Pierre-Jean JARNO

La société LEXHAM porte un projet de construction d'un espace santé, destiné à accueillir plusieurs professionnels de santé (médicaux et paramédicaux).

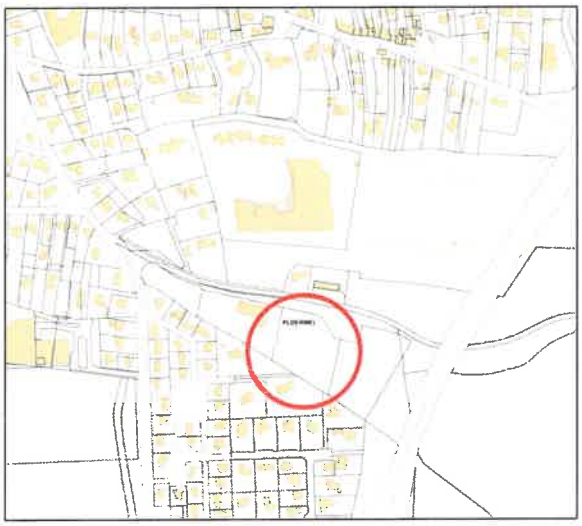
La ville de Ploërmel souhaite favoriser la réalisation de ce projet afin d'améliorer l'offre de soins sur son territoire et ainsi répondre à un besoin identifié pour les habitants.

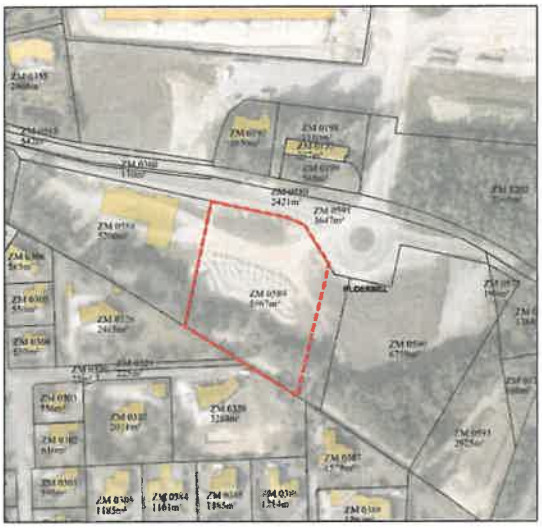
Le terrain qui accueillera ce projet est situé rue de Réhumpol. Il correspond à une superficie d'environ 4 946 m², sur la parcelle cadastrée section ZM n°589p, comprise dans un lotissement dont le permis d'aménager n°05616519K0003 a été accordé le 17 juillet 2019 et modifié le 30 décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260304-DEL_031_2026-DE

Cette emprise foncière sera à détacher de la parcelle ZM n°589. Un document d'arpentage attribuera une surface précise et un numéro à cette nouvelle parcelle.

Le terrain est situé en zone 1AUl du PLU de la ville, destinée à accueillir des équipements publics ou d'intérêt collectif. Une partie de la parcelle est classée en espace boisé et plantations à conserver.

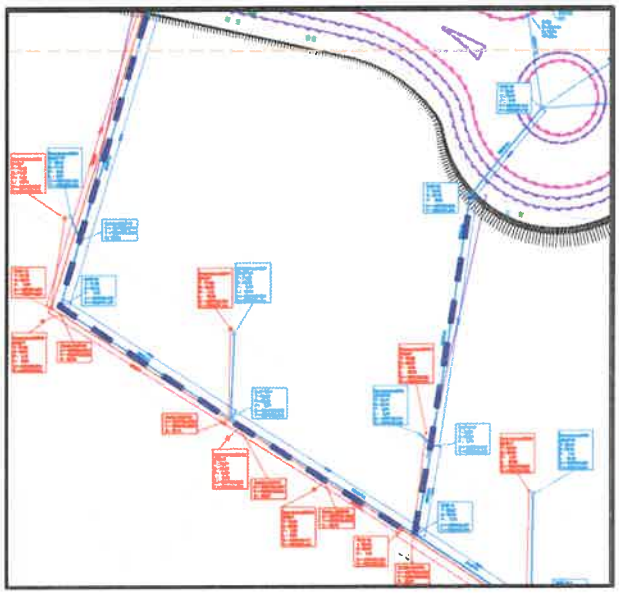




Il est proposé au conseil municipal de céder cette emprise foncière au prix de 118 000 € net vendeur.

Il est précisé qu'un réseau souterrain d'eaux pluviales existe sur la parcelle et traverse les parties Nord-Ouest et Sud du terrain.

Aussi, l'acquéreur du terrain constituera au profit de la ville de Ploërmel une servitude de passage et de tréfonds correspondant au réseau d'eaux pluviales sur la parcelle cadastrée ZM n°589p, objet de la présente cession.



Tracé du réseau d'eaux pluviales (en pointillés)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-21,

Vu l'avis de la direction de l'immobilier de l'État du 16 février 2026,

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260304-DEL_031_2026-DE

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et systèmes d'information » du 18 février 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « urbanisme » du 23 février 2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. Votants : 32
. Pour : 32
. Contre : 0
. Abstention : 0

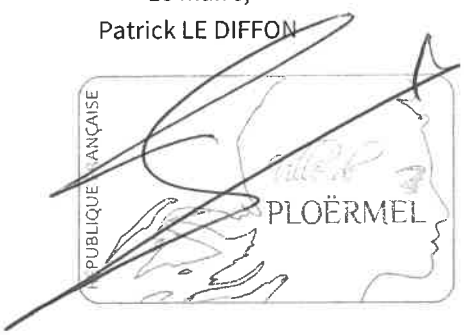
. Suffrages exprimés : 32
. Majorité absolue : 17

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

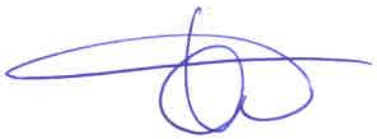
- **AUTORISE** la cession de la parcelle cadastrée section ZM n°589p d'une superficie d'environ 4 946 m², au profit de la société LEXHAM représentée par Madame Manon LOIRET, ou toute autre société s'y substituant, au prix de 118 000 € net vendeur, aux conditions susmentionnées ;
- **AUTORISE**, au profit de la ville de Ploërmel, la constitution d'une servitude de passage et de tréfonds correspondant au réseau d'eaux pluviales implanté sur la parcelle objet de la vente ;
- **DIT** que les frais de géomètre seront à la charge du vendeur et que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire, ou l'adjoint délégué, à signer l'acte authentique de cession et toutes pièces à intervenir lors de cette vente.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Patrick LE DIFFON



Le secrétaire de séance,
David FOHANNO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.